

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 7 avril 2020 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :*

*Nature et effets :*

*Suite à la démolition de la résidence principale, le propriétaire veut bâtir une nouvelle résidence et il demande une dérogation au règlement de zonage (751-09). Dans la demande, le propriétaire veut implanter la maison à 4,56 mètres de la marge latérale gauche et à 5,10 mètres de la marge latérale droite, tandis que la somme des marges doit être d'au moins 12 mètres.*

*Identification du site concerné :* 5705, rang de la Rivière sud

*Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce douzième jour de mars deux mille vingt.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gérais*